

LA RIPOSTE

Vol. 3, no 1, mars 1998

Bulletin de liaison de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métro (ADDS)

LES MOTS... LES MOTS... LES MOTS...DITS !

Le temps des sucres arrive, *La Riposte* aussi! La neige fond lentement, mais sûrement; le verglas est disparu comme il est arrivé... Beaucoup d'activités se sont déroulées depuis l'automne. Un bref aperçu vous sera transmis dans LES NOUVELLES DE l'ADDS.

Ensuite, une militante riposte à un éditorial paru dans *Le Soleil* du 4 novembre 1997 intitulé «Les lavettes du pouvoir» ainsi qu'aux événements qui se sont déroulés lors de la Crise du verglas.

Par ailleurs, des militants de l'ADDS nous font part de leurs commentaires sur le Parlement de la

rue. Un autre nous raconte son témoignage livré lors de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Une séance d'information s'est tenue dans les locaux de l'ADDS à propos du projet de Loi 186: nous vous proposons un tableau synthèse expliquant les changements que le gouvernement veut apporter à l'actuelle Loi 37 portant sur la sécurité du revenu.

Enfin, nous vous informons dans la chronique INFO-LOI sur tout ce qui concerne le service ambulancier.

Association pour la Défense des Droits Sociaux
ADDS
Québec Métropolitain

Sommaire

Les nouvelles de l'ADDS.....	p. 2
L'éditorial de M. Samsom	p. 3
RIPOSTE:	
Réveillez-vous.....	p.4
Info-Loi.....	p. 5
Tableau comparatif Loi 37 / projet Loi 186.....	p. 6
Témoignage Claude Goulet.....	p. 7
Le parlement de la rue.....	p. 9
Verglas.....	p. 11

LES NOUVELLES DE L'ADDS

- L'ADDS-QM fait toujours preuve d'autant de dynamisme malgré les temps durs pour les personnes assistées sociales. On doit souligner la performance et l'endurance dont plusieurs ont fait preuve durant la chaude saison d'automne 97. Le Plan G, le Parlement de la rue, une «action achalante» au Parlement, manifestations... J'ai un secret pour vous: si les personnes participent, c'est que tout ça se fait en chantant, dans le *fun*! Venez manifester avec nous; on s'en reparlera après!
* * *
- Le 17 février a eu lieu une assemblée générale spéciale. La matinée a été consacrée à un exposé portant sur le projet de Loi 186, *Soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale* (à surveiller: pire que la Loi 37!) Dans l'après-midi, on informe les militants présents de la remise d'une subvention de 24 000\$ du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Deux nouvelles élues font maintenant partie du comité organisateur, Olivette Bélanger et Camille Gaudreault («Correct Camille, on mange pas toujours de la pizza! Olivette, on aura toujours une végétarienne!»).
* * *
- Bienvenue à nos deux nouveaux stagiaires, Bruno «Young Einstein» Marchand et André «Monsieur B.B.Q.» Savard. Vous vous demandez pourquoi, ce dernier surnom? Parce que ça fait au moins 15 grilles que Sylvie lui fait faire à l'ordinateur!
* * *
- L'ADDS continue son expansion: elle s'est enrichie d'une troisième personne salariée. Peut-être que vous ne l'avez jamais vue, mais plusieurs d'entre vous l'avez entendue. C'est la voix de notre répondeur. Bien oui, c'est Christian Loupret! Je suis sûr que la connaissance de la loi et son sens de la justice permettront à plusieurs personnes de faire reconnaître leurs droits.
* * *
- Le 17 octobre 1997 marquait la remise de la pétition nationale *De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro*. Pour l'occasion, l'ADDS et autres groupes de la région a déposé quelque 6000 signatures à nos députés régionaux au Centre Jacques-Cartier. Une conférence de presse, divers témoignages de militants et militantes et le monologue «La petite bénéficiaire», joué avec brio par Anne Théberge, ont occupé la matinée. Dans l'après-midi, une soupe populaire a été servie au mail Centre-ville. On a pu remarquer la présence du syndicaliste Michel Chartrand et de l'artiste-peintre Luc Archambeault qui, pour l'événement, a exécuté sur place un tableau. Cette oeuvre a été offerte à la Coalition Droit.
* * *
- Enfin, Simon Hénaire, notre fidèle complice, nous a quitté pour faire de la recherche juridique. Sa présence nous manque beaucoup. Nous avons tous apprécié sa générosité, ses multiples talents et sa fiabilité, notamment au sein de l'équipe de *La Riposte*. Un gros Merci Simon!!! Snif! sniff!...

INFO-LOI

LE SERVICE AMBULANCIER

par Renée Dubeau

- La Loi sur la sécurité du revenu prévoit et couvre les frais de transport pour un déplacement qu'effectue un bénéficiaire pour se rendre à l'hôpital. Si un transport par ambulance est nécessaire, le ministère rembourse au transporteur le coût d'un tel transport. La nécessité du transport doit être attestée: un formulaire (AS-810) doit alors être complété par le service hospitalier confirmant ou non la nécessité du transport ambulancier. N'étant pas déclaré nécessaire, le bénéficiaire dans un tel cas, reçoit une réclamation du ministère.
- Dans les derniers mois, plusieurs personnes assistées sociales nous ont fait part de problèmes concernant le transport ambulancier. Quand on regarde les événements entourant leur situation, on se rend compte que le formulaire (AS-810) n'est pas signé ou les personnes traitantes à l'urgence n'ont pas jugé justifié le transport en ambulance.
- En écoutant les personnes, on découvre des éléments qui nous laissent perplexes. Voici quelques exemples:
 - *Un homme de 57 ans est coincé dans sa cuisine avec une épaule disloquée. Il signale le 911: ce sont les policiers qui demandent l'ambulance et l'hôpital juge le transport en ambulance injustifié...*
 - *Une dame se retrouve seule avec une facture car des secours ont utilisé les services des ambulanciers présents sur les lieux de l'incendie pour son jeune enfant qui souffrait de la fumée.*
 - *Une autre encore, dont le médecin traitant fait la demande d'un transport en ambulance pour amener sa patiente à l'hôpital... La crise se résorbe après un long temps d'attente, le transport est jugé non nécessaire et la facture lui est réclamée! (Dans ce cas-ci, le médecin refuse d'attester de la nécessité, même si quelques semaines auparavant il la jugeait nécessaire). Je pourrais vous rapporter encore d'autres exemples, mais vous pouvez juger par vous-mêmes !!!!!*
- Cette nouvelle pratique est apparue à la suite de nouvelles ententes entre les compagnies ambulancières et le ministère de la Sécurité du revenu. Maintenant, toutes les factures sont remboursées automatiquement à la compagnie. Si le transport n'est pas nécessaire, la personne doit rembourser.
- Rappelons-nous que dans ce genre d'histoires, les gagnants sont les compagnies ambulancières qui dans tous les cas, se voient rembourser la totalité de la facture, même s'il y a abus. Mais il y a de l'espoir: si vous croyez avoir été traité injustement, la révision est possible. D'ailleurs, dans les cas cités plus haut, les remboursements sont annulés après révision du dossier.

Journée du dépôt de la pétition De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro : Claude Goulet témoigne

par Jean Cazes

Le 17 octobre 1997 marquait la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (Voir NOUVELLES DE L'ADDS, page 2). À cette occasion, c'est avec plaisir, et un peu d'appréhension il est vrai, que Claude a bien voulu accepter, au nom de l'ADDS, de témoigner de son vécu et aussi, de son implication dans l'organisme au Centre Jacques-Cartier lors du dépôt de la pétition *De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro*. «J'ai senti que même si j'étais une personne assistée sociale, j'étais capable de le faire, me confie Claude. La première phrase, il fallait qu'elle passe; je parlais pour les autres...»

Bonjour, mon nom est Claude Goulet, personne assistée sociale depuis trois ans, aussi militant à l'Association de défense des droits sociaux du Québec-Méto. - EXTRAIT
DU TÉMOIGNAGE

C'est ainsi que Claude a brisé la glace devant une assistance enthousiaste et colorée composée notamment de militants, de députés de la région et du

bouillant syndicaliste Michel Chartrand! Membre actif depuis juin 1997, il me raconte les circonstances qui l'ont mené à l'ADDS: «Avant de m'engager comme bénévole, j'ai été longtemps inactif; je refusais d'avoir été "mis dehors" de mon emploi. En fait, je ne l'ai accepté qu'au printemps dernier, lors d'une prise de conscience brutale au cours d'une retraite fermée. À ce moment, j'ai enfin décidé de vivre. Comme j'arrivais de la région des Bois-Francs, personne ne me connaissait en ville. Il fallait au moins que je sorte de la maison, au lieu de m'isoler: pour moi, c'était déjà énorme de le faire. C'est ainsi que j'en suis venu à m'engager dans une cause sociale...»

Notre militant a connu l'ADDS lors d'un *Dépanneur 37*: il voulait s'informer au sujet d'un éventuel retour aux études, lui qui a déjà étudié en administration. «Peu après, j'ai jασé avec Johanne, alors stagiaire, et j'ai pensé qu'en travaillant au *Dépanneur téléphonique*, je pouvais apporter quelque chose...» Depuis, en plus des différentes

tâches administratives qui lui sont confiées, Claude consacre justement une partie de son temps au dépannage téléphonique dont il a bien défendu l'utilité dans son témoignage:

Je viens témoigner des difficultés que j'ai eues avec le système, mais aussi de celles que les personnes assistées sociales nous rapportent à l'ADDS-QM chaque jour. La première difficulté rencontrée est l'épreuve de la boîte vocale. Il est difficile de rejoindre ton agent en direct; il faut faire des pieds et des mains pour réussir à lui parler. Pour lui parler, ça prend ton nom et ton numéro de dossier et les réponses de ton agent ne sont pas toujours claires. Il tourne souvent autour du pot. Il n'est pas obligé de t'informer de tes droits; tu dois les découvrir... Un téléphone "touch tone" est obligatoire. Un changement d'agents fréquent et constant... Panne d'ordinateur, plus rien n'avance... Toutes ces situations font que souvent on n'a pas accès à l'information complète et simple que l'on demande...

... On pourrait donc dire que nous à l'ADDS-QM, après nos 25 ans d'existence, les 60 à 70 personnes par semaine qui réussissent à nous contacter ne sont que la pointe de l'iceberg de toutes les personnes assistées sociales qui ont des difficultés avec la Loi de la sécurité du revenu. À l'ADDS-QM on donne l'information qui, dans plusieurs cas, pourrait ou devrait être donnée par les agents. Mais savez-vous que les agents ne sont pas tenus par la loi de donner des informations?

Pour terminer son témoignage, Claude a tenu à glisser quelques mots sur une revendication chère aux groupes qui luttent contre l'appauvrissement d'une partie grandissante de la population:

... Une perception automatique d'un montant fait de façon volontaire sur les chèques des personnes assistées sociales chaque mois assurerait le financement des associations de défense, donc une meilleure diffusion de l'information et des droits individuels et collectifs des personnes assistées sociales. Pour réaliser cette alternative, il faudrait établir les règles permettant de fixer une contribution volontaire par une perception à la source. D'ailleurs, Me Daniel Jacoby, protecteur du citoyen, a appuyé nos demandes en ce sens.

Claude conclut l'entrevue en me parlant de sa fierté d'avoir pu relever le défi: «C'était énergisant, valorisant... et aussi, vidant! Quand on s'exprime ainsi au micro, ça va nous chercher loin. Depuis ce temps, je me sens plus à l'aise; j'ai moins le goût de me cacher. Je suis maintenant capable de faire face à la réalité de ma condition. Pour ce qui est de l'avenir, je vais continuer, en attendant, à faire du bénévolat. L'emploi? Ça va venir. Pour l'instant, je veux tout simplement être bien dans ce que je fais!»

Jean Cazes est militant à l'ADDS



Plan G, 3 novembre 1997. On bloque la porte principale de l'édifice Marie-Guyard ! La troupe de 45 militants est composée de personnes assistées sociales, de groupes communautaires et de jeunes de la JOC.

VERGLAS: UNE POLITIQUE D'ENFER !

par Carole Towner

Comme chacun le sait, la nature s'est manifestée de façon théâtrale en janvier. Une tempête de verglas a privé d'électricité des milliers d'abonnés de l'Hydro. Cette «catastrophe» qui a mobilisé l'armée, la croix-rouge, la police, et plusieurs bénévoles, a fait la Une des médias durant plusieurs semaines. Les «sinistrés» ont eu droit à l'aide financière du gouvernement, et le premier ministre a lui-même distribué des chèques à une partie de la population. Bouchard a même poussé la solidarité jusqu'à annuler son voyage en Amérique latine. Comme il sait y faire en situation de crise ! Sans doute, la vague de sentiments humanitaires surgie de sa personne a refait surface en même temps que le sinistré qu'il était, lui donnant une allure d'aidant naturel. J'avoue être tombée dans le piège. Mea culpa. Pas assez longtemps heureusement pour oublier qu'il ne s'était pas pointé le nez lors du Parlement de la rue qui a eu lieu du 15 novembre au 15 décembre. Si je me souviens bien, il était en Chine pour une mission économique ?

Et nous l'avons attendu, bien patiemment, jusqu'à la dernière minute. Bouchard l'invisible est resté bien au chaud dans son parlement de luxe, indifférent aux roulottes de fortunes prêtées par la ville. Cette constatation faite, des questions surgissent de notre esprit: quelle est la différence entre un démuné et un sinistré ? Pourquoi consacre-t-on dix pages dans *Le Soleil*, pour des arbres recouverts de verglas, au risque de se répéter durant trois semaines sur des constatations d'ordre météorologique, contre dix lignes sur le Parlement de la rue ? Question d'argent,

question de cause?... Le mot *solidarité* employé pour encourager cette partie de la population sur leur situation «temporaire» n'a jamais été autant prononcé. Mais encore une fois, on met dans l'ombre les «sinistrés permanents», ceux qui se battent à longueur d'année pour garder le droit de se loger, de se nourrir; le droit de vivre !

Durant ce temps, le projet de loi sur la réforme de l'aide sociale est sur la glace. Mais nous ne l'avons pas oublié, nous les gagne-petit, les sinistrés permanents.

Carole Towner est militante à l'ADDS.



À quand la solidarité

avec les

«sinistrés permanents» ?

LES ACTIVITÉS À VENIR

- **Le 9 mars** "action brûlante" . La journée débutera au Centre Jacques Cartier à 9h 30 où une marche se tiendra jusqu'au bureau de la ministre Louise Harel situé sur la rue St-Amable. Le projet de Loi 186 sera alors brûlé pour signifier notre désaccord.

Dans l'après-midi vers 14h 00 "l'action innocente " s'ammorce, il y aura rencontre avec les députés Diane Barbeau et André Gaulin afin qu'ils se prononcent sur le principe du "barème plancher" (c'est-à-dire un montant minimum en dessous duquel on ne pourrait plus couper, pénaliser.)

- **Le 6 avril**, une journée d'étude aura lieu, des organismes communautaires se réuniront afin d'étudier le projet de Loi 186 et de démontré ainsi qu'il est inacceptable.

HORAIRE DU DÉPANNEUR 37 :

Mardi: 10 mars 19h00	Mardi: 7 avril 13h30	Mardi: 5 mai 13h30
24 mars 13h30	14 avril 19h00	12 mai 19h00
31 mars 13h30	28 avril 13h30	26 mai 13h30

SI VOUS DÉSIREZ PLUS D'INFORMATION, N'HÉSITEZ SURTOUT PAS À NOUS
CONTACTER AU : 525-4983

Rédaction:
Jean Cazes
Renée Dubeau
Camille Gaudreault
Carole Towner

Photos:
Alain Fortin
Collaboration:
Croissance Travail

Mise en page:
Camille Gaudreault

Association pour la Défense des Droits Sociaux
ADDS
Québec Métropolitain